

En 1950...
la Fédération française
de naturisme est née !

Le 19 février 1950, Albert et Christiane Lecocq fondent la Fédération française de naturisme. Elle fixe les concepts du naturisme. **L'unité fut érigée en principe fondamental : tous les clubs se regroupaient au sein d'une seule Fédération.**



Chaque jour, on s'aperçoit que l'être humain s'est rendu esclave des réalisations qu'il a lui-même créées, qu'il est victime des contraintes imposées par les « temps modernes ». De plus en plus, il s'éloigne de son cadre naturel de vie.

Le naturiste redécouvre les moyens simples qui lui permettent d'atteindre cette « plénitude de vie », en livrant sans retenue son corps dévêtu au contact des éléments naturels, « la terre, l'eau, l'air... le soleil ». Ces quatre éléments conditionnent la vie.

Les naturistes : des protecteurs de l'environnement de longue date.

Le naturisme a toujours revendiqué son attachement à l'écologie, bien avant que cette notion ne devienne un enjeu majeur ! Le naturisme est d'ailleurs le seul mouvement à associer l'intégration de l'homme à la nature et la sauvegarde de celle-ci. C'est aussi l'un de ses projets éducatifs.

Les naturistes, en contact direct avec la nature, sont sensibles à la qualité de l'environnement et impliqués dans la protection du patrimoine naturel sans oublier la défense de leur environnement.

Prendre votre licence, c'est :

- aider la Fédération française de naturisme,
- soutenir le mouvement associatif,
- un acte militant en faveur du naturisme,
- une garantie de sécurité.



Votre carte est personnelle. C'est le véritable sésame pour marquer votre appartenance au mouvement naturiste et accéder aux activités organisées par la Fédération.

Grâce à votre adhésion, vous donnez les moyens à la Fédération française de défendre la pratique du naturisme auprès des autorités et de l'opinion publique et vous soutenez la pratique du naturisme en association.

La licence sécurise votre naturisme et vous donne accès à l'information, des avantages vacances, des réductions chez des partenaires, une assurance... **Découvrez-les en détail sur ffn-naturisme.com/fr/les-benefices-de-ma-licence-ffn/**

[Demandez votre licence auprès de votre association, de votre centre de vacances ou contactez-nous :](#)

Fédération française de naturisme
26, rue Paul Belmondo - 75012 Paris
Secrétariat : Tél : 01 48 10 31 00 - Fax : 01 48 45 59 05
contact@ffn-naturisme.com
<http://ffn-naturisme.com>



La licence, pour quoi faire ?



« Le naturisme est une manière de vivre en harmonie avec la nature, caractérisée par la pratique de la nudité en commun, et qui a pour conséquence de favoriser le respect de soi-même, le respect des autres et de l'environnement »

Définition internationale du naturisme, retenue en 1974 par la Fédération Internationale de Naturisme

Un peu d'histoire...

Les origines du naturisme

Si le premier centre a été créé à Lübeck (Allemagne) en 1903 par Zimmermann, les origines de la pensée naturiste viennent de France avec Boucher de Perthes (1850), Élisée Reclus (1855) et le professeur Duhamel à Berck (1857). Mais l'Allemagne a très vite rassemblé plusieurs milliers d'adeptes dès 1920 où la nudité publique fut légale, grâce notamment à Heinrich Pudor et son livre « Nacktkultur » (1893).

La France, le « berceau du naturisme »

En 1903, Spirus Gay crée en France une colonie naturiste au Bois-Fourgon, près d'Étampes. Le premier centre naturiste de l'hexagone verra le jour en 1928 à Garambouville, près d'Aviron, créé par Kienné de Mongeot sous le nom de Sparta Club. Deux revues soutiennent le mouvement : « La Vie Sage » des Docteurs Durville et « Vivre » en 1926.

C'est en 1931 que les frères Durville fondent Héliopolis au Levant. Au même moment, Albert Lecocq, père fondateur de la Fédération française de naturisme, crée le Club Gymnique du Nord au Fort de Seclin, près de Lille. Il entrevoit alors les fondements d'un naturisme social, reprenant les principes de régénérescence de l'homme de Kienné de Mongeot. Et en 1944, Albert Lecocq et son épouse Christiane, créent le Club du Soleil à Carrières-sur-Seine (Yvelines) avec l'idée d'un club pour chaque ville, un terrain pour chaque club.

La Fédération française de naturisme fédère le mouvement naturiste dans son ensemble.

Depuis 1950, la Fédération française de naturisme fédère le mouvement naturiste en France.

Elle regroupe les associations et les espaces naturistes agréés recevant des vacanciers. Véritable actrice du développement de la création d'associations, la Fédération française de naturisme organise, développe et veille aux activités naturistes en France et dans les départements et territoires d'Outre-Mer.

Pour cela, elle s'est organisée en délégations régionales. Elle épaulé les associations, les régions et les hébergements touristiques dans leur politique de communication et leurs événementiels. En 2011, elle a lancé la campagne nationale « Journée sans maillot » afin de promouvoir le naturisme auprès du grand public.



Elle est chargée de la promotion et de la défense du mouvement naturiste.

Elle est présente auprès des autorités, favorise la diffusion des idées du mouvement dans les médias et participe à des salons ou colloques sur les thématiques naturistes ou chères aux naturistes comme la défense de l'environnement ou le développement du tourisme respectueux des espaces naturels.

Elle est elle-même force de propositions en termes d'animations nationales.

La Fédération française de naturisme a été agréée le 28 octobre 1983 par le Ministère du Temps Libre, de la Jeunesse et des Sports, comme Association Nationale de Jeunesse et d'Éducation Populaire.

- La Fédération française de naturisme compte + de 15 000 licenciés et représente 2,1 millions de français pratiquants réguliers en France métropolitaine et dans les DOM-TOM.
- La Fédération française de naturisme, c'est aussi plus de 200 espaces naturistes membres dont plus de 150 associations. Ces établissements s'engagent à respecter la « charte qualité » de la Fédération.



La Fédération française de naturisme, actrice du tourisme en France.

La France est la première destination touristique naturiste mondiale. 4,7 millions de pratiquants réguliers, dont 2,1 millions de Français et 2,6 millions d'étrangers, vivent le naturisme chaque année dans notre pays. Dans ce contexte, la Fédération française de naturisme joue un rôle important dans la politique touristique naturiste nationale.

C'est pourquoi elle a signé une convention d'objectifs avec le Ministère du Tourisme en 1986 et adhère depuis 1986 à "Atout France", agence de développement touristique de la France dépendant du ministère du Tourisme.



Un rôle international.

Elle est également adhérente de la Fédération Naturiste Internationale qui regroupe les fédérations de tous pays, reconnues pour leur pratique d'un naturisme familial et organisé. Elle y tient une place importante : la France est considérée comme le « berceau » du naturisme dans le monde.



160 000 heures de bénévolat.

L'associatif naturiste est une véritable organisation humaine.

La Fédération française de naturisme regroupe des centaines de bénévoles répartis dans toute la France. Il a été comptabilisé en 2015, 169.665 heures de bénévolat dans le réseau associatif naturiste français !

Les bénévoles sont en contact avec les collectivités locales pour pérenniser et développer la pratique du naturisme sur les plages autorisées ou tolérées, ainsi que les espaces naturistes, partout en France.

La licence naturiste.



La licence est délivrée par les associations naturistes (vous pouvez aussi l'obtenir auprès de certains établissements agréés ou partenaires). Si vous n'avez pas d'association à proximité de chez vous, vous pouvez prendre votre licence directement sur le site internet de la Fédération française de naturisme.

La licence permet aux entités qui composent la Fédération de financer les initiatives locales : privatisation d'établissements tels que piscines, balnéothérapie, bowling, etc. Elle permet aussi de fédérer les naturistes pratiquants - en donnant à la Fédération plus de poids pour la diffusion des idées naturistes - et nous représenter auprès des pouvoirs publics et des médias tout en ouvrant les portes du naturisme au niveau mondial, la Fédération étant membre de la Fédération internationale de naturisme.

Votre licence comprend :

- **Le timbre international INF-FNI** (utile pour fréquenter des centres naturistes à l'étranger);
- **Une assurance responsabilité civile** qui couvre les dégâts matériels et physiques causés à autrui lors de la pratique du naturisme et des activités bénévoles assurées à ce titre. Cette assurance ne saurait couvrir d'éventuels démêlés avec la justice;
- **Un accueil privilégié** dans toutes les structures naturistes en France et dans le monde;
- **Des réductions et des avantages promotionnels** auprès de certains clubs naturistes et de partenaires de la fédération.